



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AMÉNAGEMENT DE SENTIERS ET STRUCTURES DE BOIS AU PARC JOHN-H.-MOLSON 2024-GE-37-03

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour retenir les services d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagement de sentiers non motorisés afin de procéder à la réfection d'un sentier de randonnée pédestre rustique ainsi qu'à la construction de structures en bois au sein du réseau de sentiers du parc John-H.-Molson. Le réaménagement de ce sentier et la réalisation des structures en bois, tels des passerelles sur pieux, un pont et des escaliers en caissons, permettront d'améliorer la capacité de portance et la durabilité de ce parcours situé majoritairement en terrain plat, en plus de diminuer considérablement les impacts sur les milieux naturels. Ces travaux permettront également d'assurer une connexion piétonnière entre les sentiers du secteur du Mont Molson à ceux du parc John-H.-Molson et de ses autres infrastructures récréatives.

Les soumissions sont reçues jusqu'à 10 h 00, le **14 avril 2025**. Elles peuvent être transmises par l'intermédiaire du SEAO ou physiquement au bureau du Service du greffe, à la Mairie de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à compter de 10 h 01.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SEAO), à compter du **19 mars 2025**. Pour les fins de consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie « Ouvrage de génie civil » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « sentiers, passerelles, pont, escaliers, non motorisé, structures, aménagement, chemin, parcours ».

Pour toute question, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante : greffe@vss.ca. La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saint-Sauveur, ce 19 mars 2025.

Me Asmaa Elfadil
Coordonnatrice au Service juridique, greffe et vie démocratique